

*Donació:*  
*Dr. Enrique Petracchi*

**ROGER GRÉGOIRE**

Maître des Requêtes au Conseil d'État  
Directeur de la Fonction publique

*La*  
**FONCTION  
PUBLIQUE**

PRÉFACE DE LOUIS CAMU

Ancien Commissaire royal à la Réforme administrative  
Président de la Banque de Bruxelles



**LIBRAIRIE ARMAND COLIN**  
103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS.V°  
1954

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE par LOUIS CAMU	5
INTRODUCTION	41
a. <i>Qu'est-ce que la Fonction publique ?</i> Définition. Données statistiques.	11
b. <i>Les problèmes de la Fonction publique</i> L'opinion et les fonctionnaires. Les véritables problèmes. La « réforme de la Fonction publique ».	15
c. <i>Esprit et plan de l'ouvrage</i>	20
I. LA CONCEPTION FRANÇAISE DE LA FONCTION PUBLIQUE	24
I. <b>Les éléments fondamentaux</b>	24
a. <i>Le particularisme de la Fonction publique</i> Les raisons du particularisme. Conception française et conception américaine.	26
b. <i>L'autonomie du droit des fonctionnaires et les garanties qu'elle entraîne</i> L'autonomie juridique de la Fonction publique. Les limites du régime exorbitant du droit commun et leur extension.	31
c. <i>La notion de garanties statutaires</i> Origine et justification des garanties. L'indifférence aux garanties dans la conception américaine.	37
II. <b>L'évolution</b>	44
a. <i>Des garanties de fait aux garanties octroyées</i> Les premières garanties de droit. La généralisation des garanties de droit. Le sens et la portée des garanties statutaires dans la conception classique.	45
b. <i>La conception classique et le fait syndical</i> Les premiers groupements de fonctionnaires et les premières réactions du pouvoir L'esprit du syndi-	52

	calisme au début du xx <sup>e</sup> siècle. L'esprit du syndicalisme et le divorce entre le fait et le droit. L'exemple de l'étranger.			
	c. <i>La reconnaissance du droit syndical et le passage des garanties octroyées aux garanties légales</i>	62		
	Vers un statut législatif. L'évolution de la conception française de la Fonction publique.			
II.	LE RÉGIME DE LA FONCTION PUBLIQUE EN 1953	71		
	I. <i>Le cadre juridique</i>	71		
	a. <i>Les différents régimes juridiques</i>	72		
	Titulaires et non-titulaires. La situation des titulaires. L'auxiliariat. Temporaires et contractuels.			
	b. <i>La rigidité de la réglementation</i>	84		
	La situation statutaire. La nature et l'esprit des textes statutaires. Les agents « hors statut ».			
	c. <i>Les voies de recours</i>	88		
	Recours gracieux et recours hiérarchique. Les recours contentieux.			
	II. <i>Les aspects nouveaux</i>	95		
	a. <i>La collaboration des personnels</i>	95		
	La participation des groupements et la réglementation de la Fonction publique. La participation des délégués élus à la gestion du personnel. Les expériences étrangères. La valeur du système.			
	b. <i>Pour une politique d'ensemble de la Fonction publique</i>	105		
	L'exemple de l'étranger. Les origines de la Direction de la Fonction publique. Attribution et rôle de la Direction de la Fonction publique. Le ministre chargé de la Fonction publique.			
III.	LA STRUCTURE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET L'ORGANISATION DES CARRIÈRES			
	I. <i>Les expériences étrangères</i>	118		
	a. <i>La structure de la Fonction publique aux États-Unis et en Suisse</i>	119		
	La formule américaine. La formule suisse.			
	b. <i>La structure de la Fonction publique en Grande-Bretagne</i>	123		
	II. <i>La structure de la Fonction publique et l'organisation des carrières en France</i>	126		
	a. <i>Les emplois publics</i>	127		
	« Emplois » et « cadres » dans l'opinion courante. La véritable notion d'« emploi ».			
	b. <i>Les corps d'agents de l'État</i>	133		
	Définition et caractéristique des corps. Détermination du nombre et de l'effectif des corps.			
	c. <i>La structure interne des corps</i>	139		
	Les corps ne comportant qu'un seul grade. Les corps comprenant plusieurs grades.			
	III. <i>Création et transformation des emplois</i>	145		
	a. <i>Les services compétents</i>	145		
	La pratique française. Les pratiques étrangères.			
	b. <i>Les règles applicables</i>	150		
	La déviation des principes. Un espoir de redressement : la loi du 17 août 1948. L'exemple de l'étranger.			
IV.	LE RECRUTEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE	159		
	I. <i>Les conditions générales d'accès</i>	160		
	a. <i>La condition de nationalité</i>	160		
	Les naturalisés. Les ressortissants des pays dont la France a pris la charge. L'exemple de l'étranger.			
	b. <i>Les autres conditions</i>	166		
	La moralité. La situation au regard des lois sur le recrutement de l'Armée. L'aptitude physique.			
	c. <i>Le principe d'égalité et ses exceptions</i>	169		
	Le principe d'égalité. Les emplois réservés.			
	II. <i>Les bases d'une politique de recrutement</i>	173		
	a. <i>La détermination des besoins</i>	173		
	Le degré de spécialisation. Le niveau de qualification. La nature de la qualification.			
	b. <i>La formation des candidats</i>	181		
	Formation préalable. « In service training ».			
	III. <i>La sélection des candidats</i>	190		
	a. <i>Les modes de sélection</i>	192		
	Le choix. Le concours.			

b. <i>Les critères de sélection</i>	198		III. <b>Avantages sociaux et retraite</b>	282
La sélection directe La sélection sur épreuves			a. <i>Le régime des congés et la protection contre les maladies</i>	282
V. <b>LE DÉROULEMENT DES CARRIÈRES ET L'APPRÉCIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE</b>	204		Durée du travail et congés annuels. Congés de maladie. Maladies et accidents imputables au service.	
I. <b>Le déroulement des carrières</b>	204		b. <i>Le régime familial et les avantages sociaux qui s'y rattachent</i>	288
a. <i>Les carrières normales</i>	205		Avantages familiaux. Services sociaux.	
Les affectations. Les modalités de l'avancement. Les interruptions de carrière.			c. <i>Le régime des pensions de retraite</i>	290
b. <i>Les carrières exceptionnelles</i>	215		VII. <b>LA FONCTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA NATION</b>	294
L'accès à un corps supérieur. Le détachement			I. <b>Le devoir professionnel et ses sanctions</b>	296
c. <i>Le problème des limites d'âge</i>	220		a. <i>Le régime disciplinaire</i>	298
Évolution des limites d'âge. Le vrai problème			Les sanctions disciplinaires. Les garanties disciplinaires.	
II. <b>L'appréciation de la valeur professionnelle</b>	226		b. <i>Le régime pénal des agents et la loi du 25 septembre 1948</i>	306
a. <i>Les bases d'un système de notation</i>	227		c. <i>La responsabilité civile des agents</i>	309
Les objectifs. Les modalités. Les expériences étrangères.			Vis-à-vis des particuliers. Vis-à-vis de l'État.	
b. <i>L'expérience française contemporaine</i>	235		II. <b>La Fonction publique et l'exercice du droit de grève</b>	316
L'économie du système. Sa mise en œuvre. Appréciation.			a. <i>L'évolution des solutions jurisprudentielles</i>	317
VI. <b>LA RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES</b>	245		Les solutions antérieures à la Constitution de 1946. Les solutions actuelles.	
I. <b>Les problèmes et leur évolution jusqu'en 1948</b>	247		b. <i>Les solutions d'avenir</i>	324
a. <i>Les problèmes</i>	247		Les solutions étrangères. Suggestions pour une législation future. La prévention de la grève dans les services publics.	
Les bases d'un système de rémunération Le taux des rémunérations.			III. <b>La Fonction publique et la politique</b>	331
b. <i>L'évolution</i>	254		a. <i>Fonctionnaires et gouvernants</i>	331
Avant 1914. L'entre-deux-guerres. Les conséquences de la seconde guerre mondiale.			La loyauté. L'indépendance.	
II. <b>La remise en ordre de 1948 et son échec</b>	263		b. <i>La Fonction publique et les luttes politiques</i>	336
a. <i>Le plan de reclassement</i>	264		Les pratiques étrangères. La pratique française.	
Le cadre du reclassement. Sa réalisation. Son application.			CONCLUSION	342
b. <i>L'échec</i>	271		NOTE DOCUMENTAIRE	347
L'échec de la revalorisation : l'écrasement de la hiérarchie ; la situation par rapport aux secteurs semi-public et privé. L'échec de la rationalisation.			INDEX	353